



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 27 juin à 19h30, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2023

Délibération n° 202306274: Autorisation vente du cabinet médical

Présents : Messieurs Guillaume Augier, Francis Bérard, Elisabeth Bonachera, Olivier Couderc, Richard Dukers, Gilbert Hogrel, Cédric Laveuf, Laury Lefèvre, Claude Mignier et Mesdames Corine Levreaud, Myriam Robitaillié.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Tiffany Bérard donne pouvoir à Mr Cédric Laveuf, Mme Hélène Marguerie donne pouvoir à Olivier Couderc, Mme Audrey Souda-Français donne pouvoir à Francis Bérard, Mr Michael Sacy donne pouvoir à Mme Corine Levreaud.

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines par courrier en date du 31 janvier 2023,

Considérant la proposition faite par la SCI MediPM pour l'acquisition du bâtiment du cabinet médical sis 71 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps reçue le 14 juin 2023,

Considérant que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la réhabilitation du groupe scolaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de :

- APPROUVER le prix proposé de 500 000.00 € ;
- AUTORISER la vente du bien situé 71 avenue des Côtes de Bourg, une partie de la parcelle cadastrée section C n°1024 : Cabinet médical comprenant une partie entièrement rénovée et une partie neuve d'une surface utile de 427 m², composé de 8 cabinets médicaux, de salles d'attente, d'un studio de garde, de sanitaires et d'une salle de rangement ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à la vente de ce bien ;
- Dit que l'acquéreur règlera les frais de notaire



Contre 3
Abstention 0
Pour 12

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 27 juin 2023

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaillié



Le Maire
Francis Bérard

